



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E66252

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2025

ÉDITÉ LE

30/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/1998

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/03/1999
300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 1999B00132

Siret : 421 942 327 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 83 02759

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 350620970019

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 350620970019

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : RDL BEAUDONNAT

Sigle : RDL

316 ROUTE DES FORGES
LE BOURG
63210 VERNINES

Téléphone : 04 73 65 67 24

Fax : 04 73 65 66 71

Portable :

Site Internet : www.rdl-beaudonnat.com

E-mail : rdl.beaudonnat@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

RDL PARTICIPATIONS (788 624 252) / LIMARO (948 403 803) / BEAUDONNAT
DIDIER PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	22/07/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/07/2025
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	22/07/2025
3172	Couverture en matériaux régionaux (Technicité confirmée) Mention RGE	22/07/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	23/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.